

Identification

Identifiant	18SIS04995
Nom usuel	Site BOUGAUL
Adresse	42, rue Henri Massicot
Lieu-dit	
Département	CHER - 18
Commune principale	SAINT FLORENT SUR CHER - 18207
Caractéristiques du SIS	Les terrains de la société BOUGAULT ont abrité des installations de mécanique, et notamment de décolletage et d'usinage de précision. La société, ayant décidé de transférer ses installations sur un nouveau site, a cessé ses activités situées rue Henri Massicot en mars 2000. Le site a par la suite été acquis par la commune de Saint-Florent-sur-Cher.

Suite à une visite de l'inspection des installations classées en 1999, il a été demandé à la société BOUGAULT de réaliser une étude de caractérisation de l'état de pollution du site. Cette étude a mis en évidence une pollution des sols (estimée à 162m³ de terres), principalement par des hydrocarbures, sur trois secteurs dans l'emprise de l'établissement mais également au niveau de la propriété d'un riverain du site.

Un contrôle de la qualité des eaux souterraines a donc été mis en place pour les éléments hydrocarbures totaux, chrome, cuivre, zinc, nickel et plomb. Les résultats n'ont pas révélé de contamination de la nappe, cependant la surveillance annuelle de la qualité des eaux souterraines a été poursuivie à la demande de l'inspection des installations classées. En parallèle, une étude technique permettant d'évaluer les travaux de dépollution à mettre en œuvre a été réalisée.

Ces travaux de dépollution ont eu lieu entre le 9 et le 19 décembre 2002 sur les trois zones identifiées et ont mené à l'excavation et à la dépollution de 250 tonnes de terres. Les objectifs de dépollution ont été atteints et les teneurs résiduelles au niveau du fond et des parois des fouilles étaient comprises entre 1176 et 4832 mg/kg. Au cours de ces travaux de dépollution, un secteur pollué par des Composés Organiques Volatils (COV) a été mis en évidence dans la continuité de la zone 2, vers la limite de propriété.

En conséquence, des analyses complémentaires ont été effectuées au niveau de cette zone. Elles ont notamment révélé des teneurs élevées en tétrachloroéthylène (PCE) et en trichloroéthylène (TCE), respectivement 612 mg/kg et 887 mg/kg, valeurs très supérieures aux Valeurs de Définition de Source-Sol (VDSS) au-delà desquelles il est considéré que les sols constituent une source de pollution. À la suite de ces découvertes, les travaux de dépollution ont été stoppés et l'inspection des installations classées a demandé la réalisation d'investigations supplémentaires.

Dans ce cadre, en avril 2003, un rapport de la qualité des eaux de la nappe des calcaires de l'Oxfordien supérieur, en amont et en aval du site, a été remis à l'inspection. Celui-ci révèle qu'à l'aplomb du site, en

aval immédiat des terres polluées, les teneurs en PCE, TCE et cis-1,2-dichloroéthylène, sont supérieures aux valeurs seuils de potabilité définies à cette époque. Les résultats suivants ont montré des concentrations en baisse mais supérieures aux valeurs de référence.

À l'issue de ces résultats et à la demande de l'inspection des installations classées, une Évaluation Simplifiée des Risques (ESR) prenant en compte les composants organiques volatils a été réalisée et a conclu à un classement du site en classe 2. Cette étude a conclu que le maintien des terres polluées en place restait possible. Néanmoins, il a été convenu d'engager des actions visant à surveiller l'impact dans le temps, lié à la présence de ces terres, sur la qualité des eaux souterraines et de s'assurer que l'utilisation future du terrain soit toujours compatible avec l'état de pollution des sols.

En 2004, une proposition technique de remblaiement et d'imperméabilisation de surface du secteur pollué a été établie et validée. Les travaux ont alors été réalisés en septembre 2004 et comprenaient notamment : l'enlèvement du film d'étanchéité existant, le nettoyage et le re-profilage des parois et du fond de la fouille, le remblaiement de la fouille par des matériaux propres, la mise en place d'un complexe d'imperméabilisation protégé par une couche de terre végétale de 50 cm.

Un arrêté prescrivant la surveillance périodique de la qualité des eaux souterraines a été instauré en juillet 2005. La campagne de suivi de la qualité des eaux souterraines en février 2014 constate l'absence d'impact en hydrocarbures totaux et une pollution de la nappe par le trichloroéthylène (TCE), le tétrachloroéthylène (PCE) et le cis-1,2-dichloroéthène. Les teneurs mesurées sont identiques aux relevés de juillet 2013 et supérieures à la valeur limite de la qualité des eaux destinés à la consommation humaine. Il existe pour ces 3 substances un impact sur le milieu eaux souterraines.

La société Bougault a été mise en liquidation judiciaire avec plan de cession en juin 2017. La société ne dispose pas des fonds suffisants pour poursuivre la surveillance des eaux souterraines.

Etat technique Site nécessitant des investigations supplémentaires

Observations Travaux d'excavation des terres polluées réalisés. Absence de surveillance des eaux souterraines. Risque de pollution des eaux souterraines.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	18.0014	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=18.0014

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 643582.0 , 6654627.0 (Lambert 93)
Superficie totale 2357 m²
Périmètre total 349 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT FLORENT SUR CHER	AS	148	23/04/2018

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Evaluation Simplifiée des Risques - 2003		Oui
Travaux de dépollution		Oui
Etat des sols		Oui

Cartographie

